

Le harcèlement à l'adolescence

30e anniversaire de la **CIDE** Convention internationale des droits de l'enfant

Mercredi 20 novembre 2019 à 20h. Université de Caen Normandie.

Conférence du harcèlement au cyber-harcèlement animé par le docteur Patrick Genvresse, directeur médical de la Maison des Adolescents du Calvados, et Laurence Filisetti, maître de conférence en sciences de l'éducation à l'Université de Caen Normandie.

Apogée de l'image, de l'immédiateté et de l'individualisme. Passage d'une forme de culture à une autre, celle du narcissisme. Éducation régie par deux règles : tu dois ceci et tu ne dois pas cela. Culture du 20e siècle, celle du refoulement (Freud). Je te demande de t'épanouir, d'être heureux, de t'établir et de me prouver que tu en es capable. Le message implicite produit est purement individualiste. En mélangeant avec la prééminence des regards des autres et des images, les individus hyperconnectés se sentent de plus en plus seuls. Miroir mon beau miroir dis-moi que je suis le plus populaire. Plus il semble facile de faire des photos, moins on accorde de temps à les regarder. C'est tout le paradoxe. Nouvelle pathologie du DSM-5 le selfitisme plus de 3 photos de soi par jour conjugués aux posts des selfies : dépendance comportementale qui tend à fragiliser. Plus on interroge l'estime de soi, plus on n'en doute : moquerie pour se sentir populaire, pour se rassurer, tout en ignorant qu'on se moque souvent par envie d'être meilleur et plus fort que les autres en tout état de cause, allant jusqu'au besoin de contrôler jusque aux idées. Réconfort, réassurance, moindre sentiment de solitude.

CONSTATS

On retrouve le phénomène dans au moins une classe sur deux.

4 ou 5 par classe sont harcelés au collège, 1 à 1,5 au lycée.

Profils passifs-agressifs qui voient le symptôme se répéter

Premier traité juridiquement contraignant avec des révolutions dans les lois, la protection, le cadre d'action pour les états, bien qu'il ne fût pas signé par les États-Unis (bémol). Globalement amélioration de la santé et de l'accès à l'éducation mais un **point noir sur la violence avec l'écart le plus grand entre l'idéal et la réalité. Point qui n'a pas perdu de son urgence et de sa prudence.**

Mercredi 10 février 2021 – 10h - échange libre avec Camille Roussellet, psychologue : co-animation du groupe multifamilles et supervision du groupe d'adolescents avec médiation en théâtre forum et de l'Opprimé

Notes résumant l'article THÉÂTRE DE L'OPPRIMÉ ET GROUPE MULTIFAMILLE : UN DISPOSITIF DE PRISE EN CHARGE ORIGINAL

Marjorie Roques, Camille Roussellet, Alexandre Sinanian

Martin Média | « Le Journal des psychologues »

2020/10 n° 382 | pages 31 à 37

ISSN 0752-501X

<https://www.cairn.info/revue-le-journal-des-psychologues-2020-10-page-31.htm>

Parallèlement régulièrement le constat d'une augmentation significative du nombre de demandes de soins liées à cette problématique (CMPP, PAEJ, MDA) sous forme de troubles du sommeil ou du comportement alimentaire, anxiété et angoisses, dépression et addictions, symptômes traumatiques : cauchemars, flash-back, hypervigilance, conduites d'évitement (pseudo-phobie scolaire), passages à l'acte graves auto-agressifs : scarifications, deuxième cause des tentatives de suicide (dont les « réussis » constituent la première cause de mortalité à l'adolescence) niveau élevé de stress post-traumatique (Idsoe, 2012 ; Mynard, 2000) et des conséquences aussi graves que dans la maltraitance et la négligence grave (Kaess, 2018).

Adolescents harcelés sujets selon les affirmations à des enquêtes épistémologiques à des

- idées suicidaires (x 2,3).
- tentatives de suicide (x 3,17)

DÉFINITION

Le harcèlement ne fait pas l'objet d'une définition consensuelle, lequel existe d'ailleurs sous plusieurs formes : harcèlements psychologique, physique, professionnel, sexuel, scolaire, direct ou indirect et le cyberharcèlement (Roques et al., 2019). Le harcèlement peut prendre la forme de conduites abusives qui se manifestent par des comportements, des paroles, des gestes, des actes, des écrits pouvant porter atteinte à la personne, à sa dignité ou à son intégrité physique ou psychique. La majorité des publications s'inspire de la définition de Dan Olweus (1993) selon laquelle : « Un jeune est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser, ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs jeunes. Il s'agit d'une situation intentionnellement agressive, induisant une relation d'asservissement psychologique qui se répète régulièrement. » Certains spécialistes français insistent sur l'aspect relationnel et l'ostracisme présents dans le processus de harcèlement « [...] intentionnalité agressive qui se répète et dure dans le temps cherchant à réaliser une relation d'emprise dominant-dominé dans laquelle la victime n'a aucun moyen de se défendre seule » (Godeau, Catheline, Gaspar de Matos, Ehlinger, 2016).

Cinq piliers de ce processus violent : la fréquence, l'intensité, la répétition, la durée et la relation asymétrique dominant/dominé.

Central : l'adolescence (=remaniements identitaires) Adolescence : crise, période de doute, estime de soi chamboulée. Le regard des pairs est très investi. Que va-t-on penser de ma coiffure ? Va-t-on m'accepter ? Quel effet va faire ma nouvelle paire de chaussures ? Adulte des déconsidérés comme ne comprenant rien, n'ayant jamais été jeunes.

et le phénomène de groupe. Comment ça se rejoue dans le groupe? Aspects psychologiques qui modifient la façon de se comporter et de mettre en place du harcèlement. **Le fait d'être en groupe crée une situation où naît et s'agit de façon plus puissante la domination.** En relation individuelle il n'y aurait pas autant de débordements.

Quand on rencontre le harcèlement dans le monde adulte, notamment du travail, fonction de leadership manquante dans les relations hiérarchiques : génération de conflit sans un minimum de différenciation, à l'intérieur même du groupe : fonction du leader affectif, charismatique, pour **atteindre un système de différenciation et de valeurs**. Sans leadership, à la place on met un bouc-émissaire : **généralement fonction d'autorité en carence quand un bouc-émissaire apparaît, structure qui reste la même avec une sorte d'appel d'air quand on retire le bouc-émissaire sans résoudre la situation groupale**.

REPÉRAGE

Signes cliniques de souffrance aigus ayant trait au traumatisme et aux traces d'une relation d'emprise qui s'évalue par la présence de sentiments comme la culpabilité, la honte, l'humiliation, l'isolement ou la persécution (environnement malveillant) ; de propos mélancoliformes (besoin de punition, masochisme moral) ; de processus psychiques comme l'identification à l'agresseur (Ferenczi, 1932).

Plusieurs signes peuvent nous alerter, selon leur durée et leur intensité.

- À l'école : isolement, retard, affaires oubliées, bus raté, évitement de l'éducation physique et sportive (utilisation des vestiaires), répercussions sur la motivation, l'efficacité scolaire (chute des résultats), l'ouverture aux autres. déscolarisation (décrochage, phobie sociale ou scolaire)
- À la maison : fatigue, angoisse, changements dans le sommeil et l'alimentation, attitude de repli, changement de copains ou d'habitudes, habillement de plus en plus « passe-partout », agressivité, pleurs, idées suicidaires, marques physiques, besoin récurrent d'argent.

[Pourquoi les ados se font-ils mal ? Philippe Jeammet - Mensuel N° 279 - Mars 2016](#)

Parfois apparaissent des conduites qui paraissent inhabituelles à l'entourage : le retrait, **l'évitement subi des liens habituels, le dénigrement de soi, de ses compétences ainsi que toutes les formes d'attaque du corps qui vont des accoutrements provocants jusqu'aux scarifications en passant par la trichotillomanie** (l'arrachage compulsif de ses poils)

Demeure très difficile à déceler en raison essentiellement du silence dans lequel se réfugient les victimes, par peur d'en parler, de ne pas être pris au sérieux, crainte des représailles, perte de confiance en l'autorité protectrice, redoutant une réaction excessive ou aggravante, volonté de protéger ses parents.

Difficulté à partager la souffrance : deux ressorts principaux : culpabilité et honte, peur d'être délateur, deux freins majeurs. Au moment de la bascule, souffrance indicible, sidération, puis une fois l'estime de soi broyée, **sentiment de honte à demander de l'aide et en être arrivé là**.

Un quart des gamins harcelés n'en parlent à personne, deux cinquièmes n'en parlent à aucun adulte. **Constante large de s'enfermer dans le silence. [Et/ou justement parce qu'on ne sait pas quoi répondre, qui interpeler, quelles ressources convoquer, le**

phénomène de harcèlement se déploie.]

Dans les institutions scolaires ou dans leur environnement proche. Explication voire insulte allant jusqu'aux mains et règlements de compte houleux dont les parents deviennent protagonistes.

Dimensions de la honte en tant qu'elle empêche le harcelé de s'en ouvrir à son environnement proche. Pas toujours évoqué aux proches. **Parents suffisamment proactifs pour aller à la rencontre de la honte, de la violence.**

Prévention primaire (lorsque la violence n'a pas encore eu lieu)

Conduite à tenir

- [?] agir sans attendre ! Du côté de la protection, que les adultes doivent à leurs jeunes. Du côté du respect, que l'on doit à nos jeunes, abord dans la dignité et non pas délaissement des victimes.**
- [?] À titre préventif, porter l'information de l'existence et de la fréquence, d'où la démarche proactive sur les articles effets de société.**
- [?] Ateliers citoyens du vivre-ensemble et compétences psychosociales.**
- [?] Réguler l'utilisation d'Internet, s'intéresser aux activités, et en créer des discussions, échange sur les conduites à tenir. Établir toutes les règles d'utilisation du smartphone avant de lui en offrir un à son anniversaire. Anticiper. Dans les jeux vidéos, adoption d'identité d'emprunt pour s'essayer et c'est prouvé, on sous-estime à quel point les jeunes se construisent à travers ses activités.**
- [?] Arrêter de se revendiquer plus bête que nos jeunes : technique du co-apprentissage et de la co-construction. On se met volontairement à l'écart alors qu'il y a matière ici à s'intéresser aux jeunes, et à leur vie divisée en trois entre l'environnement familial, scolaire, et ludique**
- [?] Mesure opératoire factuelle pour garder des traces des insultes et menaces reçue par les jeunes.**
- [?] Changer de numéro.**

Soirée « du harcèlement en milieu scolaire, comment faire face à nos inquiétudes. ?

Vendredi 11 mai à 17 heures salle A du palais de justice

Organisateurs : CDAD-10 conseil départemental d'accès au droit

Edwige Wittrant (présidente du tribunal de grande instance), Serge Clement, Alex Perrin (procureur)

17h projection du **film « Kenny » de Gabriel Gonnet**

17h30 ouverture des travaux

18h le harcèlement scolaire, une réalité au sein des collèges et lycées

18h40 fonctionnement et dysfonctionnement humains du harcèlement en milieu scolaire par un pédopsy

19h 20 débats

19h45 cyber harcèlement , nouveau mode d'agression par Dominique Delorme responsable du n° vert pour la protection des jeunes en ligne à l'association e-enfance

20h30 le cadre et les réponses juridiques et judiciaires par Joël Hennebois, juge d'instruction

21h clôture

Lundi 5 décembre 2016 – Troyes - Formation "Violences sexistes et sexuelles au travail"

Horaires : 9h-12h30 / 14h- 17h

Connaître la réalité sociale des violences sexistes et sexuelles au travail

- Accueil, présentation des formatrices et des objectifs de la journée
- Fonctionnement et travail de l'AVFT : méthodologie de binômes. Lettre rappelant à l'employeur ses obligations légales. Eventuel courrier au Procureur
- Tour de table

◦ **Brainstorming participatif sur la notion de harcèlement sexuel**

Objectifs : connaître la réalité du harcèlement sexuel (emprise, compliments, manque d'intégrité, blagues, violences, regards, intimidations, , implicites, atteinte de l'intimité, pouvoir, pression, **dégager sa définition légale, décrypter les stratégies des harceleurs** (séduction interprétée pour de la sympathie, vigilance diminuée par les compliments, aides, bienveillance, mises en valeur en réunion ou en privé, puis sidération par le changement d'attitude, perception par les collègues comme favoritisme, la fautive en ayant bien profité, volonté de vengeance : « bien cherché »), **comprendre les réactions des victimes** (méconnaissance sans savoir jusqu'où on a le droit d'aller ou non, reposer les responsabilisations de chacun, derrière l'auto-culpabilisation), **aborder les enjeux du consentement en matière sexuel, débusquer les idées reçues** (banalisations, stratégies classiques d'argumentations de la défense).

▪ **Conséquences des violences sexuelles sur la victime et sur l'environnement de travail**, constituant un faisceau d'indices ayant leur poids dans l'enquête, à ne pas négliger.

▪ Réalité quantitative : les chiffres clés

Les peines maximales ont doublé : 2 ans d'emprisonnement et 30000€ d'amende (seuils jamais atteints) et 3 ans et 45000€ en cas de circonstances aggravantes (autorité hiérarchique, plusieurs auteurs, complices...) (juridiquement, la récidive est une infraction, quant à elle).

Peine record : 18 mois d'emprisonnement dont 9 mois de sursis et 10000€ d'amende (signalement par l'employeur de l'ensemble du dossier avec 5 à 7 victimes en 10 ans, dont 2 prescriptions). Le qualificatif de viol isolé est plus lourdement poursuivi que le harcèlement sexuel au travail, même itératif.

+ **Compréhension des mécanismes en jeu au-delà des mesures apporter aux faits visibles, palpables, dans les processus invisibles insidieux du (cyber)harcèlement.**

Réflexe humain de déni de la réalité de la violence, des conséquences, des stratégies, de la souffrance, sa gravité, la temporalité des répercussions, moins présent toutefois que le tabou, en se rangeant par facilité du côté du plus fort.

Connaître le cadre légal

- Le droit applicable : demande de protection fonctionnelle, arrêts auprès de la médecine du travail. Récit précis de faits circonstanciés datés, chronologiques au maximum, avec

des pièces. Propos rentrant dans le contenu, plutôt qu'interprétations.

Circulaire du 7 août 2012 : **deux occurrences suffisent pour qualifier de répétition, et cela sans précision temporelle** (à 5 minutes d'écart). Belle loi mais peu décisive en nombre de condamnations, peu d'augmentation des chiffres.

- Le harcèlement sexuel / les agressions sexuelles / l'exhibition sexuelle / le viol
- Harcèlement sexuel / harcèlement moral : différences et ressemblances
 - Les règles de preuve. Faisceau d'indices convergents qui apportent du poids à l'enquête. Grille de signes à décoder : turn-over, les femmes ne restent pas, stratégies d'évitement : changement de tenue vestimentaire, de maquillage, avec prise ou perte de poids, enlaidissements, pleurs, témoignages de demandes de raccompagner, d'attendre avant de débaucher, somatisations, arrêts, dépressions
 - Employeurs, quelles obligations légales et jurisprudentielles ? mériteraient des améliorations. On ne poursuit jamais pour complicité passive. Le Procureur pourrait poursuivre pour non-dénonciation.
 - Incidence de la procédure pénale sur les procédures internes ? L'engagement de la responsabilité pénale de l'employeur intimide beaucoup plus que la saisine des Prud'hommes.

Harcèlement / cyberharcèlement : différences et ressemblances

[D'où vient le cyberharcèlement ? Diane Galbaud](#)

[Mensuel N° 279 - Mars 2016](#)

Blessant, répétitif, il peut recouvrir différentes formes : menaces par SMS ou *e-mail*, diffusion non désirée d'images personnelles, propagation de films ou de photos d'agressions, de rumeurs, création d'un site Web pour dénigrer une personne... La victime peut aussi se faire usurper son identité.

[Patrick Genvresse - 30e anniversaire de la CIDE - Mercredi 20 novembre 2019 à 20h.](#)

Du harcèlement au cyberharcèlement.

De la moquerie artisanale à sa production industrielle. La caractéristique est de **dépasser les frontières matérielles et temporelles** avec une attaque de l'image de l'autre et une atteinte à son estime, portées par un regard péjoratif, pour amoindrir et déqualifier, soumettre à la risée et à la vindicte publique, avec en face une difficulté à se déprendre de l'emprise (tentative de maîtrise de l'autre). **Par le net avec des formes d'intensité et de nature nouvelles, qu'il s'agisse d'une intention consciente ou moins qu'on croit.**

[Laurence Filisetti, psychologue 30e anniversaire de la CIDE - Mercredi 20 novembre 2019 à 20h.](#)

L'estime de soi et l'évaluation que l'on se fait de soi-même à partir de nos expériences c'est-à-dire notre réalité qui est différente de ce que pensent les autres. Évaluation globale ou spécifique (par domaine). Représentation irréaliste, idéalisée de soi, comme le plus fort jusqu'à 8 ans. Réalisme progressif scindant différentes dimensions. 2 parties : stable (parentale, familiale), et modulable (intégration, socialisation). Composition de l'estime de soi = compétences + autonomie + soutien.

Accompagner la compréhension des mécanismes interactionnels. Groupe de suivistes ricanant à travers leurs bécane, ne réalisant pas être prisonnier voire victime de

harcèlement sans s'en rendre compte. Multiplication au centuple de la violence de l'attaque. **12,5% des 16-18 ans ont déjà été victimes de persécution en ligne selon un rapport de l'UNICEF.**

Caractéristiques :

- **Ca se passe en tout confort et dans l'impunité.**
- **Anonyme et indétectable**
- **L'effet du sans un regard**
- **Déshumanisation et déchaînement de nos plus bas instincts.**
- **L'effet de propagation : immédiateté, effet de masse .**
- **L'effet de permanence jamais à l'abri de la capture, la diffusion .**
- **L'effacement des frontières jusque dans la chambre, le téléphone, et sans limite de temps.**
- **Plus aucune zone sécurisée, confortable.**

[Harcèlement à l'école : se défendre avec des mots](#)

[Entretien avec Emmanuelle Piquet. Propos recueillis par Jean-François Marmion](#)

[Article modifié le 24/02/2015](#)

https://le-cercle-psy.scienceshumaines.com/emmanuelle-piquet-harcelement-a-l-ecole-se-defendre-avec-des-mots_sh_34132

Le jour de mon entrée au collège, un vieux de 13 ou 14 ans s'est planté devant moi :

« T'es dans quelle classe ?

- 6^{ème}.

- Beuurk ! 6^{ème} combien ?

- 6^{ème}8.

- Baaahhh ! Les 6^{ème} 8, c'est tous des cons !

- Ben oui, c'est pour ça qu'on m'y a mis. »

Le grand dadais désarçonné n'a rien trouvé à répliquer. Il a tourné les talons, en quête d'un autre souffre-douleur. **Je n'étais pas dans le rôle attendu. En jouant sur l'humour et le paradoxe, j'avais d'emblée désamorcé la relation harceleur/harcelé qui aurait pu s'installer.** Ça n'était qu'un coup de chance, mais j'avais fait du Emmanuelle Piquet, ou plutôt **du Palo Alto**, sans le savoir !

Selon vous les tentatives de solution mises en œuvre par l'Éducation nationale contre le harcèlement ne font qu'ajouter au problème. Quelles sont-elles actuellement ?

La solution préconisée, c'est : « Dis-le à un adulte. » Or, **qu'un adulte intervienne pour régler le problème à sa place revient à conforter le harcelé dans sa position de victime...**

Dans les cas de harcèlement à l'école, **tenter de raisonner le bourreau ou de surprotéger sa victime n'arrangent rien**, selon Emmanuelle Piquet. **En revanche, on peut agir efficacement sur leur relation.** Mais comment la modifier ?

<https://www.cairn.info/revue-le-journal-des-psychologues-2020-10-page-31.htm>

Dispositif thérapeutique de prévention secondaire du harcèlement, c'est-à-dire lorsque le phénomène de violence est déjà existant, voire installé.

- accès à des soins spécifiques
- consultation spécialisée
- dispositif thérapeutique proposé au jeune et à sa famille
- apporter un soin groupal centré sur la socialisation, la restauration de l'estime de soi, le travail d'affirmation de soi et la résolution des conflits en groupe ; permettant aux jeunes de progresser collectivement, avec leurs pairs et en société.
- accompagnement familial ouvrant à un soutien à la parentalité ainsi qu'une réflexion sur leurs difficultés
- travail institutionnel de concertation et de réseau (familial, scolaire, thérapeutique, social) favorisant les liens entre les systèmes d'appartenance du jeune (famille, école, hôpital, société). Soutenir l'action par l'efficacité du partenariat dynamique pour coordonner.

OUTILS, RESEAU, RESSOURCES

- o Guide pratique : <https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/>
 - o Recommandations du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, auprès des établissements scolaires. Outils de prévention de l'Éducation Nationale. Gros plan de lutte
 - o Equipe mobile de sécurité rattachée au rectorat, au sein de chaque académie, une cellule est chargée des questions de violence (harcèlement, radicalisation, etc.)
 - o Numéro vert « Non au harcèlement » : 3020 pour les élèves, parents, professionnels
 - o Numéro vert pour la protection des jeunes en ligne à l'association e-enfance
 - o site agir contre le harcèlement à l'école, initié par Éric de Barbieux.
 - o site harcèlement-entre-eleves.com , première base francophone de ressources documentaires sur le harcèlement.
 - o Réseau vaps-harcèlement : vulnérabilités adolescentes et prévention secondaire du harcèlement
 - o Association pour la prévention des phénomènes de harcèlement entre élèves (APHEE)
 - o BAV bureau d'aide aux victimes du TGI tribunal de grande instance
- « Le harcèlement se développe lorsque personne n'en parle »*
 Entretien avec Bertrand Gardette ; Propos recueillis par Ambre, Émilie, Emma, Luce, Océane, Sarah, et l'ensemble du Club Journalisme du collège Pierre Larousse de Toucy (89), animé par Cécile Leclercq et Jean-François Marmion ; Article modifié le 29/08/2017
https://le-cercle-psy.scienceshumaines.com/bertrand-gardette-le-harcèlement-se-developpe-lorsque-personne-n-en-parle_sh_38685
- o Bertrand Gardette est conseiller principal d'éducation en lycée. Avec le professeur de philosophie Jean-Pierre Bellon, il a notamment publié « Harcèlement et cyberharcèlement à l'école. Une souffrance scolaire 2.0 » (ESF, 2017)

JUSTICE RESTAURATIVE

Géraldine Duchemin victime, auteur, vous pouvez demander à participer à une **séance de justice restaurative. Intérêt pour l'émotion et le vécu ainsi que le projet et l'avenir sans en rendre compte à la justice. Apparition vers 1975 au Canada, en Belgique, en Irlande. En 2010 première expérimentation en France à la maison centrale de Poissy. 2014 affirmation de principe dans la justice pénale, à tout stade de la procédure avec le consentement express des deux parties, la reconnaissance des faits, la présence d'un animateur ou facilitateur de justice qui soit formé et indépendant, le contrôle de légalité par l'autorité judiciaire. 2017 circulaire 2019 ordonnance pour les mineurs.**

Premiers conseils, comment recevoir une victime et mener les entretiens ?

Mireille VIGAUD psychologue qui prend en charge : **étonnante désuétude de ce à quoi ça tient : quelques clefs comportementales, de la métacommunication.**

La modalité groupale et la voie théâtrale : la voix !

<https://www.cairn.info/revue-le-journal-des-psychologues-2020-10-page-31.htm>

Dispositif double basé sur le volontariat qui combine le théâtre-forum (chaque quinzaine) et la thérapie multifamiliale (mensuelle)

Habituellement utilisées indépendamment et concernant de multiples problématiques : approche novatrice.

Le groupe, d'après les théories psychanalytiques et systémiques, remplit diverses fonctions. La création du réseau d'entraide a pour fonction de favoriser le partage d'expériences, de conseils, de réflexion et les échanges de ressentis, où la résonance et la circulation d'affects partagés créent un sentiment fort d'appartenance (Anzieu, 1975).

Les animateurs aident à la compréhension de ce qui se joue au plan émotionnel et formulent des hypothèses explicatives du vécu de chacun.

La médiation théâtre-forum : « être acteur et non plus victime »

Théâtre de l'Opprimé : marque déposée, exigences de formation, codifié.

Théâtre forum : pas tout à fait tout le dispositif suivi à la lettre, d'inspiration de théâtre de l'Opprimé

Dans l'Amérique latine des années **1970, Augusto Boal** crée la méthode du « **Théâtre de l'Opprimé** », également appelée « théâtre-forum ». Elle vise à soutenir la prise de parole sur la scène publique de groupes marginalisés, en rendant visibles les conflits sociaux et politiques instaurés par des pouvoirs totalitaires. À partir d'une question d'actualité, le groupe interprète des scènes au dénouement dramatique, provoquant un débat théâtralisé autour de celui-ci. Le public, interrogé par le metteur en scène appelé « joker », est invité à réfléchir sur les manières d'affronter les conflits joués. Celui qui était simple spectateur, s'il le souhaite, entre en scène et se confronte aux autres personnages. Il met alors en action ses propositions et, ainsi, sa volonté de changer la situation. Il s'agit in fine de construire ensemble, acteurs et spectateurs confondus, des alternatives possibles aux conflits mis en scène. Le théâtre-forum consiste en une **série d'exercices physiques, des jeux esthétiques, des techniques d'images et d'improvisations.**

Lacan « vous parlez d'où vous le voulez »

Illustration d'un groupe forum qui travaille sur l'attitude, le comportement à adopter pour le jeune lorsqu'il y a harcèlement. Théâtre de l'Opprimé mais dans les années 60 favélas de Sao Paulo les spectateurs deviennent acteurs et remplacent les protagonistes pour **désamorcer l'oppression. Théâtre d'image, théâtre statut, travail de verbalisation par le parcours de l'acteur avec le registre des expressions émotionnel.**

- [?] Le « théâtre-image » : « théâtre-statue » : tableau vivant et donc à donner du sens à une scène sans passer par la parole.
- [?] **Le jeu de la porte** vise, quant à lui, à jouer des volontés antagonistes : l'un des acteurs désire entrer, mais l'autre ne veut pas le laisser faire. Tous ces exercices permettent de se représenter toutes les stratégies et tactiques pour obtenir ce que l'on souhaite : convaincre, négocier, séduire. Les adolescents reprennent des exercices connus et en découvrent d'autres comme « le parcours de l'acteur ou parcours émotionnel ».
- [?] Après ces exercices de surface sécurisés par le cadre émergent petit à petit des traits de caractère et positionnements dans le groupe, on démarre **en groupe fermé des exercices de mise en scène sans poser de mots dessus**. La mobilisation du corps permet d'incarner des émotions, les éprouver. Certaines **difficultés de lecture des émotions (mentalisation) et de diversifier leur registre d'expressions affectives**. Le jeune exprime plusieurs émotions en les exagérant par exemple, et en les adressant à d'autres, assis sur des chaises, qui l'écoutent et le regardent dans les yeux, sans réagir. Cet exercice est aussi **conçu pour se centrer sur le ressenti et l'expression de la colère, particulièrement forte en soi dans des situations d'injustice**. L'idée étant, dans un premier temps, de **s'autoriser à l'exprimer et à l'adresser** à un autre avant de **tenter** d'en faire quelque chose et **de la gérer**.

La représentation psychique est appréhendée par les changements de rôle, applaudissements. **Fournir des outils aux adolescents pour travailler le respect de son espace personnel, son périmètre de sécurité, sa protection ainsi que celle des autres. Jouer des situations conflictuelles diminue le sentiment d'impuissance, celui d'être vulnérable et de se sentir passif face aux harceleurs. Cette médiation amène l'adolescent à puiser, en lui-même et dans le collectif, des ressources pour affronter des situations complexes et pour mieux en comprendre les enjeux.** Ces séances offrent à l'adolescent un espace d'expression de soi, de sa souffrance et lui permettent de vivre des expériences d'interactions enrichissantes avec d'autres adolescents. L'adolescent peut ainsi jouer avec la position de bouc émissaire, de bourreau, mais aussi adopter des comportements de provocation pour tenter de résoudre le problème, dans le jeu scénique.

Il pourra ensuite s'appuyer sur ce qu'il a expérimenté dans le cadre de ces ateliers et le transposer à des situations de la vie quotidienne.

La médiation théâtrale est un outil efficace pour la compréhension et la recherche de solutions à des problèmes sociaux et personnels. **Serge Tisseron (2012) avait proposé des jeux de rôle autour de la figure de la victime, de l'agresseur et du redresseur de torts, à destination des psychologues de l'Éducation Nationale.** Dans le jeu théâtral, chacun est amené à porter un regard sur soi-même et à découvrir son

fonctionnement dans ses relations avec les autres ; ce jeu permet de faire vivre dans le corps les **émotions** ressenties, de **les identifier** (les siennes et celles d'autrui) et d'accompagner les participants à une meilleure appréciation de celles-ci et à une **compréhension plus élaborée de soi-même en augmentant sa capacité de mentalisation (Fonagy, 2002).**

L'acquisition de cette aptitude est favorisée par le **changement de rôle** à l'appui de la question suivante : « À ton avis, comment untel se sent à ce moment-là ? » Dès lors, les jeunes sont invités à « relationner ». En effet, ces ateliers font découvrir aux jeunes de **nouvelles modalités relationnelles, c'est-à-dire la possibilité** de s'éprouver en relation. Il s'agit ainsi **d'expérimenter** les relations avec les autres, **en transposant des modalités relationnelles familières, mais, cette fois, en toute sécurité, dans un cadre contenant, à l'appui d'une médiation.** Ces ateliers aident **également, par ricochet, à restaurer les liens sociaux, notamment pour ceux qui se trouvent en rupture scolaire et en difficulté avec leurs pairs.** Tout au long de ces séances, les adolescents sont amenés à appréhender les mécanismes du harcèlement entre une victime, un agresseur et un témoin, et à éprouver à nouveau la **relation d'emprise (Hirigoyen, 1998) ou de la position de bouc émissaire (Girard, 1982)** et ce qu'elles peuvent provoquer.

Force et empreinte du harcèlement à la bascule vers la croyance que c'est légitime après tout, soit l'incorporation de ce mauvais objet.

« Je retrouve confiance en moi grâce au théâtreforum. » - Le travail des émotions dans le groupe

Chaque atelier a eu lieu **tous les 15 jours durant 6 mois** pour chaque groupe (au cours de l'année scolaire) et débute par un temps de mise en mouvement et de mise en route de sa capacité d'écoute, de concentration, en accomplissant des exercices (lancer des balles, se déplacer en mimant une action sur consigne, etc.). De la même façon, chaque fin de séance se conclut par une mise en scène des jeunes et un temps d'échange verbal avec les deux comédiens et la psychologue-coordinatrice. La visée des premières séances est d'amener ces jeunes à s'outiller afin d'aborder progressivement le fond de leur vécu du harcèlement. En ce sens, le théâtre-forum ne se substitue pas à une prise en charge individuelle susceptible de révéler d'autres problématiques psychiques. Avec le théâtre forum, actions pour désamorcer les phénomènes de harcèlement

C'est l'ensemble des champs sanitaire, social et juridique qui est impliqué dans ce phénomène de violence. Le harcèlement touche tant la sphère sociale que familiale et personnelle. Vulnérabilité en amont, multidimensionnelle mais clairement induite par le contexte familial prioritairement. Est-il le monopole de la race humaine ? Pas franchement, batailles de coqs...

[Vendredi 5 février 2021 - 18h00 - échange libre avec le Dr Pierre-Jean EGLER, pédopsychiatre, Praticien Hospitalier au CHU de Caen, co-animation du groupe multifamilles.](#)

Les propositions sont assez pauvres, avec seulement des propositions de consultations pédopsychiatriques, d'où la perte de puissance ; car nous ne disposons pas de psychologue psychothérapeute spécifiquement allégué aux consultations. On n'accède aux consultations psychologiques individuelles que dans le cadre d'une hospitalisation à

temps complet. Le maximum d'emblée est le **dispositif théâtre assorti du groupe multifamilles**.

Séance de groupe multi famille un mardi soir par mois, pour des partage d'expérience, de ressentis, d'informations, et d'expression des peurs des représailles, du vécu et de la compréhension des dédales judiciaires. Bascule entre positions d'agressé et agresseur. Restauration de leur confiance dans l'environnement. Explorer renforcer les ressources. Évaluation à distance

Depuis 5 ans, le pédopsychiatre Dr Pierre-Jean EGLER a proposé, dans la perspective d'accompagnement des problématiques adolescentes au sens large, un cadre d'**accueil systémique multifamilial**, où toute famille intéressée pouvait venir. La formule retenue de **groupe ouvert** a connu des périodes de forte comme de faible affluence.

Si l'on suit le raisonnement de René Descartes, **justifier le choix d'une intervention multifamilles reviendrait à penser que ça pourrait ne pas être une évidence**.

En pédopsychiatrie il paraît aberrant de voir **les enfants** seuls puisqu'ils **rapportent toujours une souffrance familiale**, qu'ils en soient **la cause ou la conséquence**. Dans ce parti-pris d'inspiration **systémique**, il apparaît donc **vain d'en rechercher l'origine**.

On n'y considère pas des enfants qui deviendraient adultes et responsables d'un seul coup, mais des **adolescents bloqués dans ces processus de transformation**. Ainsi les familles sont **invitées par le dispositif à s'entraider**, s'appuyer les unes sur les autres, pour aider les jeunes à cheminer vers l'acquisition d'une certaine **autonomisation**.

Finalement c'est toute la famille qui grandit dans cet accompagnement de l'adolescent. Elle identifie mieux l'existence de rites de passage afin de s'inscrire au sein d'autres groupes d'appartenance, dans cette **mise en abîme**.

Ressortit l'impression que le groupe n'était pas assez spécifique, comme pour les familles des adolescents présentant des TCA (troubles du comportement alimentaire). Leur vécu pointait que la problématique des autres familles n'était pas la leur, et donc que cela ne se présentait pas comme leur **groupe d'appartenance possible**. Leur demande d'un échange plus ciblé au fur et à mesure a amené les professionnels à créer un deuxième groupe multifamilles **spécifique** au harcèlement.

Il est devenu un dispositif corollaire, complémentaire de la thérapie groupale proposée aux jeunes subissant du harcèlement, avec les médiations de théâtre forum et théâtre de l'Opprimé, animé par le Dr Antoine Devos, pédopsychiatre à l'hôpital de Bayeux et comédien, et Ludovic Duchesne, comédien, improvisateur et directeur de la compagnie Macédoine, tous deux spécialistes du théâtre-forum et formateurs, et supervisé par Camille Roussellet, psychologue. Ce dispositif double, mis à mal la 2ème année par le COVID et suspendu, est proposé spécifiquement aux victimes de harcèlement en complémentarité avec d'autres soins en place qui se voient appuyés par le théâtre et le groupe multifamilles.

En réalité, dans la problématique du harcèlement, **tout le système familial est interrogé**, car c'est toute l'image de la famille qui se retrouve **mise à mal, dans ses**

valeurs, sa mythologie, son fonctionnement. Cela vient compléter la proposition d'une lecture plus individuelle.

Le principe d'un groupe multifamilles consiste à **les sécuriser sans les laisser s'ostraciser**. Persistera toutefois pour le soignant dans l'évolution vers un groupe à part cette question d'un éventuel sentiment de persécution, de ce qu'on garde **tabou**, qui se referme dans un **repli sur soi**, de ce(ux) qui ne se sent(ent) pas compris parmi d'autres (familles).

L'objectif que nous poursuivons restant de pouvoir les aider à aller mieux, il nous faut **l'entendre, au risque sinon de ne jamais les re(ce)voir**. Il peut d'ailleurs aussi être proposé des rencontres **en thérapie familiale simple ou en consultation familiale isolée**, comme dans des problématiques telles que la **phobie scolaire**. La souplesse est obligatoire pour rencontrer le patient là où il est. Aux urgences, on ne peut pas ne pas le recevoir, le CHU et le système hospitalier font qu'on ne peut qu'accueillir. **Le groupe spécifique a le mérite de tisser des liens, aux dépends en effet d'une ouverture sociale plus large**, puisqu'ils restent amputés de l'idée **d'autres identifications** finalement. Il s'avère parfois un peu compliqué de composer avec l'idée qu'on est bien sans les autres, et/mais **le groupe nous semble rester la forme la plus puissante d'action thérapeutique**. Parfois il s'agit d'une porte d'entrée du suivi pédopsychiatrique individuel. Sans possibilité de **suivi psychologique individuel** là où ce serait **indiqué**, le **dispositif groupal nous aide à rester suffisamment disponibles pour recevoir les familles, avec un temps dédié qui serait bien supérieur en individuel et pour une puissance thérapeutique moindre, sans pouvoir s'appuyer sur les qualités relationnelles du groupe**.

Les parents viennent **très rarement demander de l'aide en famille**. Ils préféreraient qu'on reçoive leur enfant seul et le groupe n'est **pas leur perception de la solution**. En urgence, ils **n'accèdent pas forcément à notre proposition**, du fait de l'**imaginaire populaire**, qui pense qu'un **enfant qui souffre doit forcément parler à un psy**. C'est complexe de leur dire que **s'il pouvait parler, il ne serait justement pas là**. En réalité on voit **surtout la souffrance des familles**.

Dans une école, quoi qu'il arrive, **microcosme relationnel** présentant toutes les **caractéristiques des relations sociales** : s'établissent des relations **hiérarchiques**, organisées par la loi (légales), et affectives (dont la plus caricaturale est amoureuse chez les ados) plutôt organisées par la foi, la croyance : nous croyons être amoureux. Ces relations sont toutes présentes à l'école dans leur grande diversité comme en famille. Idée de **traumatismes familiaux** : réorganisation de la famille et des **pondérances de chaque axe (liens légaux et affectifs)** : indifférenciations parfois après un traumatisme (l'enfant prend soin de sa mère qui va mal).

Quand l'enfant va à l'école, il **rencontre d'autres structures organisationnelles** en termes de hiérarchie : sentiment d'être menacé parce que sa maman a vécu une agression, peur que son enfant soit seul et potentiellement menacé. **On attend de lui qu'il se sente en sécurité, or paradoxalement, plus il est sur ses gardes et s'isole, et plus la contamination du système scolaire va renforcer les croyances familiales**, donc sorte de **collusion** entre la **mythologie familiale traumatique** et l'évidence qu'à l'école

on retrouve les conditions d'un autre traumatisme : le dévoilement du fonctionnement familial peut entraîner des **frictions**, l'enfant ne va pas être en mesure d'être dans sa famille comme à l'école et ne pourra pas être un écolier dans sa famille.

notion traumatique que le fonctionnement relationnel habituel en famille me met en danger.

Pas une preuve qu'il y a eu un traumatisme familial.

Ecole vue comme ascenseur social pour le père mais "surtout ne laisse pas passer le racisme", or insulté parce qu'il était le seul noir donc problème du contexte de l'école : ascenseur social très stigmatisant aussi qui vient dire quelque chose de sa famille : je dois aller à l'école mais je ne dois pas accepter ce qu'on me dit.

Génération d'une menace. Même pas de la malchance, mais **le système relationnel fait qu'on va toujours trouver à rencontrer des menaces, des ennemis, des inimitiés... qui viennent rencontrer quelque chose de familial qui demande de se méfier.**

Jeune interviewé sur FR3 régionale : " maîtresse partie, tout le monde a foutu le bordel, j'ai dénoncé au retour de la maîtresse, je ne comprends pas pourquoi on m'en a voulu ?! " : car dans sa famille on lui a toujours dit qu'il fallait travailler et laisser les autres travailler, sans comprendre qu'on attend autre chose de lui en tant qu'élève, en tant que copain.

Disqualification réciproque famille – école qui ne touche pas l'enfant mais naît dans la rencontre avec une friction qui peut donner du harcèlement, ou d'autres expressions psychopathologiques.

Parfois une insulte isolée mais du harcèlement par le passé qui ressurgit. **Les familles croient que nous savons le problème et ne faisons rien. Pas de communication, personne ne sait ce qui est fait. Détresse totale dans l'impression que les familles ont que le monde entier reste insensible.**

Accompagnement dans la dignité. Entretien éducatif, psychologique, avec des adultes, pour comprendre comment changer la contextualisation du mécanisme du harcèlement avec des **hypothèses de compréhension quant aux intentions du harceleur, afin de déterminer une façon digne d'être et de riposter « stratégie anti-harcèlement »**. Groupe de training avec des acteurs qui jouent des scènes violentes, exagérées.

Plus jeunes, en primaire : dans les hiérarchies, les questions du respect ou de la légalité Moralité moins saisissable auprès des élèves de primaire. **Plus grands, en collège et lycée : dans les rencontres amoureuses ou affectives**

LES TEMOINS

Principal enjeu de prévention de libérer la parole. Témoins comme harcelés : que ça se sache pour qu'une régulation puisse se mettre en place. A partir du moment où c'est su, attention particulière portée sur une victime ou un groupe qui a mal agi déjà dans le passé, sans réaction : vigilance accrue des familles, des élèves entre eux, des acteurs de terrain. La liste fait peur et sera longue mais il vaut mieux que les jeunes sachent qu'on sait que ça s'est déjà passé : c'est **protecteur**. **Écouter, soutenir, travailler autour de l'expression des témoins.**

Ce mécanisme s'apparenterait-il aussi aux autres personnes du groupe : fragilité ? **le témoin** dans la psychologie de masse **se déresponsabilise dans la masse**. Débroussailler, jauger ce qu'il en est. Leader pointé, victime soulagée, le groupe de témoins lâche le leader charismatique, s'en trouve un autre. Famille parfois.

Quels outils de prévention de l'Éducation Nationale ? site agir contre le harcèlement à

l'école, initié par Éric de Barbieux. Gros plan de lutte avec des recettes de prise en charge des situations avec ce déroulé : **entendre d'abord la victime, les témoins, puis l'auteur**.

Entretiens avec l'auteur **et sa famille**, puis deux volants : **soit sanction, soit préconisée la mesure de responsabilisation : alternative à la sanction d'exclusion connue, mise en place de partenariat**.

Maxime Mauduit doctorant en psychologie sociale - prévenir le harcèlement scolaire Formation normande. équipe mobile de sécurité. Programme de recherche financé par la région VISHU et Disco-Hypo. Établissements scolaires de la région.

Des propositions venant de la psychologie sociale : **85 %** des situations se passe devant des témoins, dont le rôle est majeur dans l'émergence du harcèlement, en tant qu'**assistants et renforçateurs, passifs ou neutres, de la fréquence et de la durée et des conséquences** du harcèlement, mais aussi Des défenseurs qui amènent l'arrêt des situations dans la plupart des cas. C'est chouette mais rare **comment les renforcer ? Par quoi commencer ?** Les passifs sont influençables (dans le social) peu empathiques (manque d'identification), efficacité personnelle, habitude de caractère (comportement antérieur routinier). Comprendre pour mieux promouvoir et prévenir invite à une **démarche d'intervention : un diagnostic, compréhension des motivations, des obstacles et des freins**, et de conception d'outils et stratégies d'accompagnement du changement adapté selon une évaluation par comparaison de modèles et d'indicateurs.

Illustration avec **l'aide aux victimes de harcèlement. 90 % d'attitude aidante théorique contre 20 % de comportement effectif. Intervention de conscientisation du décalage** pour le résorber et on obtient en phase d'évaluation une amélioration. **Les 6e aident davantage les victimes**. On voudrait agir rapidement et pourtant l'efficacité tient à la qualité du diagnostic. Formes différentes à adapter.

Les harceleurs

Moins demandeurs de soins, sauf à avoir occupé les deux positions. Il n'est pas si fréquent d'en rencontrer pour nous. Ils reçoivent **plus souvent des sanctions disciplinaires** au niveau de l'école. **Processus typique de parents remontés contre l'établissement scolaire or ça pourrait être préjudiciable pour le jeune, renvoyant au mauvais endroit la culpabilité**. Des parents qui se trompent, analysent partiellement la situation à partir du seul discours de leur enfant, mais pas de parents de mauvaise volonté. Arbitrage en permanence.

C'est central d'accompagner la famille. Comment aider ces jeunes en difficulté ? faudrait-il changer notre regard et notre posture pour les regarder comme en souffrance, en difficulté, avec un besoin d'aide plutôt que d'être obligés d'interpeller

de cette manière inadaptée, avec ce besoin de prendre le dessus sur l'autre. Le harcelé devenant harceleur redevient actif pour reprendre le dessus. Estime de soi fragile et vulnérable chez le harceleur qui cherche à se sentir valorisé. Participation active pour ne pas prendre le risque que cela leur retombe sur le coin du nez, souvent dans un nouveau groupe d'appartenance dans le passage du collège au lycée.

2013 : différents axes de prise en charge : ce protocole peut être utile pour reprendre avec les différents acteurs. **Malgré la considération du statut de victime, il faut approfondir et cela peut déplaire à la famille de la victime, en contradiction avec leur représentation** de ce que leur enfant leur a rapporté. **Parlons-nous, au-delà des désaccords.**

Tomber des nues, de l'embarras, de l'étonnement. "Vaut mieux ça que se faire marcher sur les pieds." "Moi à sa place j'aurais fait bien pire." "J'comprends pas, c'est des broutilles de gamins", "de toute façon il se fait balancer par les copains." Tout dépend du système de valeurs : interroger les règles, les conceptions du monde. Si la notion du respect considère que tout comportement nuisant à l'estime de l'autre est inacceptable.

Lettre n°28 - Juin 2016 - Pôle UMD – SMPR – CRIAVS-CA (Centre Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles de Champagne - Ardenne) – tel: 03 26 70 37 66 – fax : 03 26 70 38 93 – criavs-ca@epsm-marne.fr

Rubrique juridique : LOI N° 2016-457 DU 14 AVRIL 2016 RELATIVE À L'INFORMATION DE L'ADMINISTRATION PAR L'AUTORITÉ JUDICIAIRE ET À LA PROTECTION DES MINEURS

Suite aux révélations en 2015 d'agissements de nature sexuelle sur mineurs imputés à un directeur d'école dans l'Isère et à un professeur d'éducation physique et sportive en Ile-et-Vilaine, les ministres chargés de l'éducation nationale et de la justice ont diligenté une mission conjointe à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et à l'inspection générale des services judiciaires avec pour objectif :

[?] d'analyser les conditions dans lesquelles les poursuites et condamnations pénales antérieures des deux enseignants ont été portées ou non à la connaissance de l'éducation nationale ;

[?] de dresser un état des lieux des relations entre les deux institutions ainsi que d'identifier les obstacles pouvant expliquer les difficultés rencontrées dans la (non)transmission des informations.

Pour information, ces deux enseignants en question avaient déjà été respectivement condamnés (donc avant les révélations de 2015) pour recel de bien provenant de la diffusion d'images pédopornographiques et pour détention d'images ou représentations de mineurs présentant un caractère pornographique.

À l'issue de son enquête, la mission a pu constater que **la transmission des informations entre autorité judiciaire et éducation nationale restait aléatoire** et que les difficultés de transmission pouvaient avoir plusieurs explications : **dans la phase pré-sentencielle, le secret de l'instruction et la présomption d'innocence peuvent faire**

obstacle pour certains à une transmission d'information ; **dans la phase post-sentencielle**, ces difficultés de transmission sont essentiellement dues à des **facteurs organisationnels** et à une **inadaptation des moyens informatiques**. **L'absence d'interlocuteur bien identifié au sein des rectorats ainsi que l'absence de dispositif d'alerte structuré** sont aussi des difficultés pointées par la mission.

Les préconisations faites par la mission concernent donc d'une part la **sécurisation** des circuits d'informations entre l'autorité judiciaire et les administrations (et en particulier l'éducation nationale), et d'autre part la mise en place de **procédés techniques et/ou organisationnels tels l'édition automatique d'avis aux administrations concernées**, la mise en place de **référénts éducation/justice dans chaque rectorat**, **un contrôle annuel du B2 du casier judiciaire national et du FIJAISV pour tous les personnels** du ministère en contact avec des mineurs (...).

Tirant les conséquences des défaillances et considérant que « le contrôle des antécédents judiciaires des personnes exerçant des activités ou professions impliquant un contact habituel avec des mineurs constitue une impérieuse nécessité afin de prévenir la commission d'infraction, notamment de nature sexuelle », la garde des sceaux, ministre de la justice et la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement et de la recherche ont présenté le 25/11/2015, selon la procédure accélérée, un projet de loi relatif à l'information de l'administration par l'institution judiciaire et à la protection des mineurs.

NB sur l'engagement de la procédure accélérée : quand le gouvernement estime que le texte doit être voté rapidement, il engage la « procédure accélérée » : il demande la réunion de la commission mixte paritaire (CMP) après une seule lecture dans chaque assemblée ; CMP qui cherche à établir, à partir des points de convergence, un texte commun. Lors d'accord de la CMP, le nouveau texte devient loi si les deux assemblées devant lesquelles le texte est de nouveau soumis l'ont voté.

Adoptée le 14 avril 2016, la loi relative à l'information de l'administration par l'autorité judiciaire et à la protection des mineurs a permis l'insertion de plusieurs dispositions dans le **Code de Procédure Pénale (CPP)**. La loi a aussi procédé à des modifications dans le **code de l'action sociale et des familles (CASF)**.

- art. 222-23 à 222-33 : viol (simple, aggravé, incestueux), agressions sexuelles (simple, aggravées, incestueuses), exhibition sexuelle, harcèlement sexuel

- [?] Décret n° 2016-612 du 18/05/2016 relatif aux informations communiquées par l'autorité judiciaire aux administrations, notamment en cas de procédures concernant les personnes exerçant une activité les mettant en contact habituel avec des mineurs
- [?] Instruction du ministère de l'éducation nationale du 25/03/2016 relative à la consultation du bulletin n° 2 du casier judiciaire et du **fichier judiciaire national des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV)** des agents de l'éducation nationale en contact habituel avec des mineurs
- [?] Décret n° 2015-1841 du 30/12/2015 relatif à la délivrance des extraits de casier judiciaire (notamment art. 3)
- [?] Circulaire du 16/09/2015 relative au partenariat renforcé entre l'autorité judiciaire et les services du ministère chargé de l'éducation nationale

- ❓ Circulaire du 11/03/2015 relative à la communication aux administrations publiques et aux organismes exerçant une prérogative de puissance publique d'informations ou copies de pièces issues des procédures pénales diligentées contre des fonctionnaires et agents publics.

PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (Novembre 2014 - Novembre 2017)

AXE 1 : Organiser l'action publique autour d'un **principe d'action partagée** - aucune violence déclarée ne doit demeurer sans réponse 10

- 1.1 : **Ne laisser sans réponse** pénale et sociale aucune violence déclarée 10
- 1.3 : Doubler le nombre des intervenants sociaux en commissariats et en brigades de gendarmerie (ISCG) 10
- 1.4 : **Consolider** la réponse sanitaire et assurer la **coordination** des politiques publiques 11
- 1.6 : Garantir aux femmes victimes de violences l'accès à un hébergement d'urgence dédié et adapté grâce à 1650 solutions supplémentaires 13
- 1.7 : Lever les obstacles à l'accès au logement social des femmes victimes de violences 14
- 1.10 : Organiser autour de Préfet et du Procureur de la République un nouveau pilotage départemental des réponses apportées aux violences 15

AXE 2 : Protéger efficacement les victimes 16

- 2.1 : Renforcer l'ordonnance de protection 16
- 2.4 : Consolider l'accueil de jour 16
- 2.5 : **Développer les stages de responsabilisation** pour prévenir la récurrence 17
- 2.6 : Développer les marches exploratoires et la **prévention situationnelle** 18
- 2.7 : Soutenir la **création d'espaces de rencontre parents-enfants** et l'accompagnement protégé 19

AXE 3 : Mobiliser l'ensemble de la société 20

- 3.2 : Mobiliser les agent-e-s du service public et les professionnel-le-s à travers un **programme transversal de formation initiale et continue** 20
- 3.4 : Prévenir les comportements sexistes et les violences en milieu scolaire 21
- 3.5 : Prévenir les comportements sexistes et les violences dans le milieu universitaire 22
- 3.6 : Prévenir les comportements sexistes et les violences sexuelles dans le sport 23
- 3.7 : Prévenir le harcèlement sexuel et les violences au travail 23
- 3.8 : Prévenir et lutter contre les mariages forcés et les mutilations sexuelles féminines 24
- 3.9 : **Informier et sensibiliser** le grand public

La violence, points de repère

Pourquoi faut-il créer le conflit pour éviter la violence ?

26 août 2014 / Marie-Agnès Artaud

<https://reporterre.net/Pourquoi-faut-il-cree-le-conflit>

concept de Charles Rogeman : auteur et concepteur de la méthode de la thérapie

sociale (paraît ambigu, farfelu, dérangeant, surprenant?) violence dès lors qu'on ne considère pas l'autre comme son égal, digne de partage et interlocuteur valable : **confrontation plutôt que conflit**, à partir de laquelle échanger autour d'un problème commun se posant entre les deux acteurs. Émerge une intelligence collective pour solutionner leur difficulté ensemble.

https://www.scienceshumaines.com/la-violence-en-15-questions_fr_35782.html

La violence en 15 questions. **Maud Navarre - Mensuel N° 279 - Mars 2016**

Alors que l'on pensait nos sociétés pacifiées ou du moins, en voie de le devenir, la violence ressurgit aujourd'hui de plus belle, sous diverses formes. Plutôt que de céder à la peur ou à son corollaire fréquent, le repli sur soi, l'ambition de ce nouveau dossier de *Sciences Humaines* est de chercher à comprendre les phénomènes violents.

La violence se développe-t-elle vraiment ? Pourquoi ? Dans quel(s) contexte(s) émergent les comportements agressifs ? Peut-on s'en protéger ? L'éducation non violente relève-t-elle de l'utopie ? un regard circonstancié sur les racines et les processus conduisant à la violence, faisant voler au passage quelques stéréotypes.

Violence : de quoi parle-t-on ? Jean-François Dortier - Mensuel N° 279 - Mars 2016

La violence ? Un mot fourre-tout qui a le pouvoir d'englober un grand nombre de faits différents : guerres, homicides, viols, coups et blessures, insultes, harcèlement sexuel ou moral, etc. Leur point commun : faire mal volontairement.

Pourquoi la violence fascine-t-elle ? Laurent Bègue - Mensuel N° 279 - Mars 2016

En France, les 8-18 ans consacrent actuellement 4 h 30 par jour en moyenne à la télévision et à Internet. Continûment accessibles, coups de feu, décapitations et scènes de torture fascinent et offrent une macabre actualité aux voyeurs de la « *mort spectacle* » comme l'appelle la philosophe Michela Marzano.

Dans le domaine fictionnel, les études confirment ce que chacun peut constater au quotidien : la violence imprègne les écrans. Prenons le cinéma : sur 800 superproductions sorties les 50 dernières années, 89 % contiennent de la violence, laquelle est en constante augmentation.

Alors que le 24e film de James Bond est sorti fin 2015, il est intéressant de relever que durant le demi-siècle passé, la quantité de cadavres qui agrémentent les épisodes augmente.

Qu'est-ce qui rend l'enfant agressif ? Marc Olano - Mensuel N° 279 - Mars 2016

Loin de la réaction impulsive ou non préméditée, la violence chez les enfants s'explique en grande partie par l'éducation qu'inculquent les parents. « *Le cerveau humain est d'abord celui d'un animal avant qu'il ne soit éduqué pour devenir un cerveau pensant* », écrivent les neuroscientifiques François Math et Didier Desor

Peut-on éduquer sans violence ? Héloïse Junier - Mensuel N° 279 - Mars 2016

Mardi, 19 h 30. Mathéo, 3 ans, refuse de manger l'assiette de légumes que sa

mère a mis un temps fou à lui concocter. Le ton monte. Plus sa mère insiste, nerveuse, plus l'enfant rechigne et se raidit. Le père intervient, il élève la voix, sermonne son fils, le prive de dessert et le menace de l'envoyer au lit s'il n'obéit pas. Mathéo pleure puis, à son tour, se met à crier. Excédé, son père lui donne une fessée assortie d'un « *Ça t'apprendra à faire des caprices ! Tu es un méchant garçon.* » Sidéré, Mathéo baisse la tête et ne dit plus un mot, tandis que ses parents achèvent leur repas... dans le silence. En l'espace d'une dizaine de minutes, les parents de Mathéo ont pratiqué l'humiliation, la menace, la punition et la fessée. Autant de choses qu'ils n'auraient pas le droit, sur le plan juridique, de faire subir à un adulte.

26e congrès de l'AFPEN - Association Française des Psychologues de l'Éducation nationale

19 au 21 SEPTEMBRE 2019

Vendredi 20 SEPTEMBRE - LE HARCÈLEMENT EN MILIEU SCOLAIRE ET SA PRISE EN CHARGE. ENTRE CONTINUITÉ ET DISCONTINUITÉ INSTITUTIONNELLES.

› Marjorie ROQUES, MCF des Universités, Univ. de Caen Normandie - Laboratoire de Psychologie Caen Normandie ; Psychologue clinicienne, Unité de Crise et d'Hospitalisation

pour Adolescents, Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, CHU de Caen.

Vendredi 22 juin 2018 - 8h / 17h30 - Colloque organisé par le CDAD 10 (Conseil Départemental d'Accès au Droit de l'Aube) à l'École supérieure de commerce de Troyes sur le harcèlement.

- o Le harcèlement en droit pénal par Joël HENNEBOIS, Vice-Président en charge de l'instruction au Tribunal de Grande Instance de Troyes
- o La procédure prud'homale et les obligations de l'employeur par Maître Anne Fichot, avocate au barreau de Paris
- o Les salariés du privé : La preuve devant le conseil des prud'hommes - exemples pratiques de jurisprudence par Maître Anne Fichot, avocate au barreau de Paris
- o Les salariés du public : La procédure et les obligations de l'employeur par Christine Mallat Desmortiers, consultante en droit des Collectivités locales
- o La preuve devant les juridictions administratives - exemples pratiques de jurisprudence par Christine Mallat Desmortiers, consultante en droit des Collectivités locales .
- o **Le processus psychologique du harcèlement : Compréhension du processus de harcèlement et les impacts sur la santé physique et psychologique par le Docteur Marie-France HIRIGOYEN, psychiatre, spécialiste du harcèlement**
- o Clôture de la journée par Monsieur Raoul CARBONARO, Président du Tribunal de grande instance de Troyes et du Conseil Départemental d'Accès au Droit de l'Aube

Solidarité Femmes, l'AVIM-RS et le CIDFF organisent, en partenariat avec la mission

départementale aux droits des femmes, une nouvelle soirée cinéma-débat le mercredi 13 février à 20 heures au Cinécité à Troyes. Soirée cinéma-débat animée par l'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail (AVFT, qui existe depuis 36 ans) avec la projection du film « L'affaire Josey Aimes » (proposé en VF) sur les violences sexistes et sexuelles dans les relations de travail, le harcèlement moral et sexuel au travail.

Les luttes ont démarré aux Etats-Unis (1^{ère} plaignante obligée à témoigner publiquement, procès Anita Hill qui a défrayé la chronique, dont les archives sont utilisées dans le film) or il n'existe aucune loi en vérité au-delà de la discrimination sexuelle sur le harcèlement sexuel. La loi représente un moyen nécessaire mais non suffisant. Case qui n'est statistiquement recensée que depuis 2008 en France : 1000 plaintes par an, dérisoire par rapport au nombre de victimes, et 94% classées sans suite. Pas d'éléments de comparaison avec le passé. Grosses augmentations en période de crise économique avec la raréfaction de l'emploi, tandis que pendant les 30 Glorieuses, les femmes ne s'embêtaient pas avec des procédures lourdes et changeaient rapidement d'emploi. Enquête parisienne en 2000 : 20 à 25% des victimes n'en ont parlé qu'à leur famille ou médecin traitant. Aucune inégalité sexuelle au regard de la loi, mais dans la pratique, 100% des victimes sont des femmes.

En France, nous procédons davantage par plainte à l'encontre de l'agresseur : le multi-récidiviste encourt des peines de prison avec sursis de 3 mois et les préjudices aux victimes sont plafonnés à 3000€. Le message de la législation n'est ni clair ni encourageant. (plutôt des actions par recours collectif aux USA). Jamais eu de requalifications par le Parquet depuis le 4 mai 2012.

La loi du 6 août 2012 a créé une infraction de discrimination sur le harcèlement sexuel : en cas de dénonciation, au-delà de l'agresseur, le patron, l'entreprise et le DRH deviennent attaquables.

Carnage sur la santé que le harcèlement sexuel, distillé au cours du temps avec une répétition extrêmement destructrice, plus violente encore que l'agression sexuelle. Anorexie, boulimie, fibromyalgie, troubles du sommeil et tous types de problèmes variés mais vite qualifiés d'hypocondrie, d'hystérie, de psychose...